

SECTION VIII

PEAUX, CUIRS, PELLETERIES ET OUVRAGES EN CES MATIERES;
ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE;
ARTICLES DE VOYAGE, SACS A MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES;
OUVRAGES EN BOYAUX

Chapitre 41

Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs

Notes.

- 1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les rognures et déchets similaires de peaux brutes (n° 05.11);
 - b) les peaux et parties de peaux d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet (n°s 05.05 ou 67.01, selon le cas);
 - c) les cuirs et peaux bruts, tannés ou apprêtés, non épilés, d'animaux à poils (Chapitre 43). Entrent toutefois dans le Chapitre 41 les peaux brutes non épilées de bovins (y compris les buffles), d'équidés, d'ovins (à l'exclusion des peaux d'agneaux dits astrakan, breitschwanz, caracul, persianer ou similaires, et des peaux d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet), de caprins (à l'exclusion des peaux de chèvres, de chevrettes ou de chevreaux du Yémen, de Mongolie ou du Tibet), de porcins (y compris le pécari), de chamois, de gazelle, de chameau et dromadaire, de renne, d'élan, de cerf, de chevreuil ou de chien.
- 2.- A) Les n°s 41.04 à 41.06 ne comprennent pas les cuirs et les peaux ayant subi une opération de tannage (y compris de prétannage) réversible (n°s 41.01 à 41.03, selon le cas).
B) Aux fins des n°s 41.04 à 41.06, le terme en croûte couvre également les cuirs et peaux qui ont été retannés, colorés ou nourris en bain avant le séchage.
- 3.- Dans la Nomenclature, l'expression *cuir reconstitué* s'entend des matières reprises au n° 41.15.

CODE PRODUITS	DESIGNATION DES PRODUITS	Cat	Us	DROITS ET TAXES									
				ENTREE									SORTI E
				DD	RTL	AC	TAI	TC P	TVA	PC	CA	Taux cumulé	DFE **

41.01	Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus.																	
4101.20.00.00	- Cuirs et peaux bruts entiers, non refendus, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%					
4101.50.00.00	- Cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%					
4101.90.00.00	- Autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%					
41.02	Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent Chapitre.																	
4102.10.00.00	- Lainées - Epilées ou sans laine :	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%					
4102.21.00.00	-- Picklées	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%					
4102.29.00.00	-- Autres	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%					
41.03	Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du présent Chapitre.																	
									DROITS ET TAXES									
									ENTREE				SORTI E					
									DD	RTL	AC	TAI	TC P	TVA	PC	CA	Taux cumulé	DFE **
4103.20.00.00	- De reptiles	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%					
4103.30.00.00	- De porcins	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%					

4103.90.00.0 0	- Autres	1	kg	5	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	27,01%	2%
41.04	Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés.											
4104.11.00.0 0	- A l'état humide (y compris wet-blue) : -- Pleine fleur, non refendue; côtés fleur	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4104.19.00.0 0	-- Autres	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4104.41.00.0 0	- A l'état sec (en croûte) : -- Pleine fleur, non refendue; côtés fleur	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4104.49.00.0 0	-- Autres	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
41.05	Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées.											
4105.10.00.0 0	- A l'état humide (y compris wet-blue)	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4105.30.00.0 0	- A l'état sec (en croûte)	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
41.06	Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés.											
4106.21.00.0 0	- De caprins : -- A l'état humide (y compris wet-blue)	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4106.22.00.0 0	-- A l'état sec (en croûte)	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4106.31.00.0 0	- De porcins : -- A l'état humide (y compris wet-blue)	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4106.32.00.0 0	-- A l'état sec (en croûte)	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4106.40.00.0 0	- De reptiles	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%

41.12													
4112.00.00.0	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
41.13	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuirs préparés après tannage et cuirs et peaux parcheminés, d'animaux dépourvus de poils, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.												
4113.10.00.0	- De caprins	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
4113.20.00.0	- De porcins	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
4113.30.00.0	- De reptiles	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
4113.90.00.0	- Autres	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
41.14	Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné); cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés.												
4114.10.00.0	- Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
4114.20.00.0	- Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
41.15	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées; rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir.												
4115.10.00.0	- Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
4115.20.00.0	- Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non-utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	22	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%

Chapitre 42

**Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie;
articles de voyage, sacs à main et contenants similaires;
ouvrages en boyaux**

Notes.

- Au sens du présent Chapitre, le *cuir naturel* comprend également les cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné), les cuirs et peaux vernis ou plaqués et les cuirs et peaux métallisés.
- 1.-
 - 2.- Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les catguts stériles et ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (n° 30.06);
 - b) les vêtements et accessoires du vêtement (autres que les gants, mitaines et moufles) en cuir, fourrés intérieurement de pelleteries naturelles ou factices, ainsi que les vêtements et accessoires du vêtement en cuir comportant des parties extérieures en pelleteries naturelles ou factices, lorsque ces parties excèdent le rôle de simples garnitures (n°s 43.03 ou 43.04, selon le cas);
 - c) les articles confectionnés en filet du n° 56.08;
 - d) les articles du Chapitre 64;
 - e) les coiffures et parties de coiffures du Chapitre 65;
 - f) les fouets, cravaches et autres articles du n° 66.02;
 - g) les boutons de manchettes, bracelets et autres articles de bijouterie de fantaisie (n° 71.17);
 - h) les accessoires et garnitures de sellerie ou de bourrellerie (mors, étriers, boucles, par exemple) présentés isolément (Section XV, généralement);
 - ij) les cordes harmoniques, les peaux de tambours ou d'instruments similaires, ainsi que les autres parties d'instruments de musique (n° 92.09);
 - k) les articles du Chapitre 94 (meubles, appareils d'éclairage, par exemple);
 - l) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
 - m) les boutons, les boutons-pression, les formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression, les ébauches de boutons, du n° 96.06.
 - 3.- A) Outre les dispositions de la Note 2 ci-dessus, le n° 42.02 ne comprend pas :
 - a) les sacs faits de feuilles en matières plastiques, même imprimées, avec poignées, non conçus pour un usage prolongé (n° 39.23);
 - b) les articles en matières à tresser (n° 46.02).B) Les ouvrages repris dans les n°s 42.02 et 42.03 comportant des parties en métaux précieux, en plaqués ou doublés de métaux précieux, en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées restent compris dans ces positions même si ces parties excèdent le rôle de simples accessoires ou garnitures de minime importance, à condition que ces parties ne confèrent pas aux ouvrages leur caractère essentiel. Si toutefois ces parties confèrent aux ouvrages leur caractère essentiel, ceux-ci sont à classer au Chapitre 71.
 - 4.- Au sens du n° 42.03, l'expression *vêtements et accessoires du vêtement* s'applique notamment aux gants, mitaines et moufles (y compris ceux de sport ou de protection), aux tabliers et autres équipements spéciaux de protection individuelle pour tous métiers, aux bretelles, ceintures, ceinturons, baudriers et bracelets, mais à l'exception des bracelets de montres (n° 91.13).
-

	- Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires :												
	-- A surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué												
4202.11.10.0	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage	2	u	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
4202.11.90.0	--- Autres	3	u	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
	-- A surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles												
4202.12.10.0	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage	2	u	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
4202.12.90.0	--- Autres	3	u	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
	-- Autres												
	--- En carton :												
4202.19.11.0	---- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage	2	u	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
4202.19.19.0	---- Autres	3	u	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
	--- En métaux communs :												
4202.19.21.0	---- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage	2	u	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
4202.19.29.0	---- Autres	3	u	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
	--- Autres :												
4202.19.91.0	---- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage	2	u	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
4202.19.99.0	---- Autres	3	u	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
	- Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée :												
	-- A surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué												
4202.21.10.0	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2	u	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	

CODE PRODUITS	DESIGNATION DES PRODUITS	Cat	Us	DROITS ET TAXES										
				ENTREE									SORTI E	
				DD	RTL	AC	TAI	TC P	TVA	PC	CA	Taux cumulé	DFE **	
4202.21.90.00	--- Autres -- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	3	u	20	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4202.22.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2	u	10	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4202.22.90.00	--- Autres -- Autres	3	u	20	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4202.29.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2	u	10	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4202.29.90.00	--- Autres - Articles de poche ou de sac à main : -- A surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	3	u	20	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4202.31.00.00	-- A surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	3	kg	20	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4202.32.00.00	-- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	3	kg	20	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4202.39.00.00	-- Autres - Autres : -- A surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	3	kg	20	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4202.91.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	3	kg	20	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4202.91.90.00	--- Autres -- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	3	kg	20	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4202.92.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	3	kg	20	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4202.92.90.00	--- Autres -- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex			18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%

4202.99.10.0 0	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4202.99.90.0 0	--- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
42.03	Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué.											
4203.10.00.0 0	- Vêtements	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4203.21.00.0 0	- Gants, mitaines et moufles : -- Spécialement conçus pour la pratique de sports	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4203.29.00.0 0	-- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4203.30.00.0 0	- Ceintures, ceinturons et baudriers	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4203.40.00.0 0	- Autres accessoires du vêtement		kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
[42.04]												
42.05	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué.	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
42.06	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons.	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%

Chapitre 43

Pelleteries et fourrures; pelleteries factices

Notes.

- 1.- Indépendamment des pelleteries brutes du n° 43.01, le terme *pelleteries*, dans la Nomenclature, s'entend des peaux tannées ou apprêtées, non épilées, de tous les animaux.
- 2.- Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les peaux et parties de peaux d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet (n°s 05.05 ou 67.01, selon le cas);
 - b) les cuirs et peaux bruts, non épilés, de la nature de ceux que la Note 1 c) du Chapitre 41 classe dans ce dernier Chapitre;
 - c) les gants, mitaines et moufles, comportant à la fois des pelleteries naturelles ou factices et du cuir (n° 42.03);

4302.11.00.0 0	-- De visons	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4302.19.00.0 0	-- Autres	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4302.20.00.0 0	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
4302.30.00.0 0	- Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
43.03	Vêtements, accessoires du vêtement et autres articles en pelleteries.											
4303.10.00.0 0	- Vêtements et accessoires du vêtement	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%
4303.90.00.0 0	- Autres	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	32,91%	2%
43.04												
4304.00.00.0 0	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices.	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50 %	0,25 %	44,71%	2%